

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-2025
DU 10 FEVRIER 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 10 février à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, DUMON Alain, TRANQUARD Jérôme, BORDAS Christian, HUCHET Pierrette, REYGADE Aline

ETAIENT ABSENTS : BORDELAIS Gérald

PROCURATIONS : BOUTIN Jean-François à JOCELYN Nathalie

POUDRET Annie à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie JOCELYN a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION 04-2025 RENOUVELLEMENT ADHESION A LA MISSION
COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN
MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR
VOIE CONVENTIONNELLE**

Vu la délibération DE-0064-2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 18 décembre 2024, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Madame le Maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations,...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la Collectivité. Le service retraite du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL ; pour notre Collectivité cette participation annuelle s'élève à soixante euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de *Madame le Maire* après en avoir délibéré,
et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De renouveler l'adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multicompte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Maire,

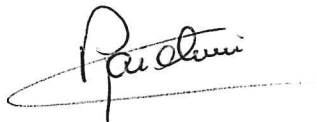
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour u
siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire,

Patricia RAICHINI



Le secrétaire de séance

Nathalie JOCELYN



Acte rendu exécutoire

Le 13 février 2025

Publié ou Notifié

Le : 13 février 2025